



## **AVIS D'APPEL A CANDIDATURE**

### **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

#### **Le Maire informe**

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2026 et en application des articles L123-6, R123-11 et R123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par ses soins, au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- D'un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- D'un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- D'un représentant des associations de personnes handicapées du département
- D'un représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles des les représenter en adressant une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée)

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Dûment mandatées par l'association pour les représenter, étant établi que celle-ci doit avoir son siège dans le département
- Qui ne sont pas fournisseur de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal

#### **Délai Impératif :**

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire de la Ville de Sarrebourg au plus tard le 6 avril 2026, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au CCAS contre accusé de réception, ou par mail avec accusé de réception à [ccas3@mairie-sarrebourg.fr](mailto:ccas3@mairie-sarrebourg.fr)

A Sarrebourg le 23 mars 2026